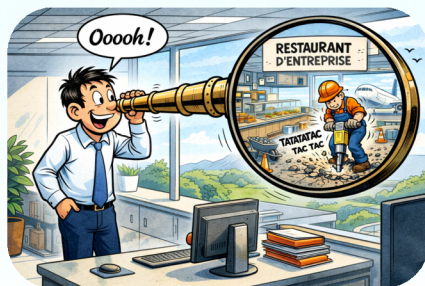




# RESTAURANT: DES AMÉLIORATIONS EN VUE ?... SIÈGE

**Air France**

Comme indiqué dans notre **tract diffusé en décembre 2025** relatif aux conditions de restauration (cf. verso), nous avons pris l'engagement de vous tenir informés des **évolutions et des éventuels changements**. Il ressort des informations que nous disposons que **des travaux pourraient être programmés courant 2026**, afin d'accroître la capacité du restaurant. En espérant qu'ils puissent être réalisés pendant la période estivale, afin de minimiser l'impact pour les salariés.



## LA CAFÉTÉRIA, PARLONS-EN...

En raison de la **forte fréquentation du restaurant**, les cafétérias sont désormais, elles aussi, **fortement sollicitées**. Un **effet de vases communicants** s'observe ainsi : la **saturation d'un espace entraîne mécaniquement un report de fréquentation** vers l'autre, **entraînant un ralentissement du service et une augmentation des temps d'attente**.

Dans ce contexte, afin de **préserver des conditions de travail satisfaisantes pour les salariés de la cafétéria** et de **limiter les temps d'attente**, la question d'un **renforcement ciblé des effectifs dans ces points de vente**, pourrait légitimement être posée.

Ce sujet s'inscrit également dans une **approche globale des conditions de restauration** et mérite une attention particulière.

Nous resterons attentifs à l'avancée de ce dossier et continuerons de vous informer des éléments portés à notre connaissance.

**CFE-CGC AIR FRANCE  
REJOIGNEZ-NOUS !**

[cfecgc.pileco@gmail.com](mailto:cfecgc.pileco@gmail.com)  
[www.cfecgcaf.org](http://www.cfecgcaf.org)

**Février 26**





Air France



## LA PAUSE DÉJEUNER : UN ENJEU COLLECTIF

La situation observée étant aujourd'hui ressentie par un nombre important de salariés, il apparaît nécessaire d'y apporter des ajustements rapides et adaptés.

**En tant qu'Organisations Syndicales, nous avons le devoir d'être attentifs aux conditions de travail de chacun, c'est le cœur même de notre engagement.**

**Nous ne pouvons pas laisser la situation se dégrader !  
Car la qualité de la pause méridienne, participe pleinement à la récupération, à la santé et à l'équilibre des salariés tout au long de la journée de travail.**

**La CFE-CGC ne s'inscrit pas dans la critique, mais dans l'alerte constructive et dans la recherche de solutions.**

L'anticipation sur le sujet est d'autant plus essentielle, car ces préoccupations pourraient demain, concerner un nombre plus important de salariés, si les règles d'organisation venaient à évoluer pour d'autres catégories.

**La CFE-CGC dispose de pistes concrètes, qu'elle est prête à transmettre au bureau du CSE et à la Direction pour étude.**

Dans le cas où ces pistes ne conviendraient pas, il serait important que d'autres solutions soient identifiées rapidement, afin que chacun puisse :

**Se restaurer dans de bonnes conditions et profiter d'un véritable moment de repos.**

**La CFE-CGC portera une attention particulière à ce sujet et suivra son évolution tout au long de l'année 2026.**

### RAPPEL

#### LE CODE DU TRAVAIL PRÉVOIT QUE :

- La pause doit permettre un repos effectif (article L3121-33)
- L'employeur doit veiller à préserver la santé, la sécurité et le bien-être des salariés (article L4121-1)



**VOS ÉLUS CFE-CGC DU PILECO**  
cfecgc.pileco@gmail.com  
<https://cfecgc.org/entite/pilotage-economique/>

**Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre,  
Ensemble, défendons notre avenir  
Les militants CFE-CGC**

## VOS ÉLUS CFE-CGC DU PILECO

cfecgc.pileco@gmail.com

<https://cfecgc.org/entite/pilotage-economique/>



**Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre,  
ensemble, défendons notre avenir**

**Les militants CFE-CGC**